

Délibération d'approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Synthèse de la consultation du public

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 033-243301264-20231019-2023_164-DE

Réponses aux avis de la consultation du public par voie électronique (du 5 juillet au 30 septembre 2023)

N	Avis	Réponse de la CCM
1	ok	Remerciements pour la participation à la consultation publique.
2	Après lecture des fiches action, voici les actions sur lesquelles je peux intervenir, que ce soit par mon entreprise (l'Archipel de Résilience) ou via l'association (Les Racines de Pontaulic) : - 5.2.5 : via l'entreprise, plantation de haies - 5.2.7 : via l'entreprise pour la plantation de parcelles test en agroforesterie syntropique - 5.3.1 : avec l'association, installation de potagers participatifs - 5.3.2 : avec l'association - 5.3.3 : avec l'entreprise - 5.4.2 : avec l'entreprise - 6.3.3 : avec l'association - 6.5.3 : avec l'asso ou l'entreprise Bref, en espérant être utile sur ces prochaines actions ! Bien cordialement	Proposition d'une rencontre afin de mettre en place un partenariat avec un acteur territorial de la connaissance du vivant et des végétaux.
3	Dans le plan d'Action N°6 pourrait-il être inscrit une incitation à la récupération de l'eau de pluie et si possible l'aide à l'achat des récupérateurs (comme pour les composteurs) par la CCM ou organisme public ; en précisant bien les règles et conditions d'utilisations	La collectivité souhaite étudier cette opportunité.
4	Négatif, dans l'éventualité d'une augmentation d'impôt, positive sans hausse d'impôt. Au bout d'un moment faut réduire les dépenses au lieu d'augmenter les impôts et mieux redistribuer.	La mise en œuvre d'un PCAET ne nécessite pas d'impôts spécifiques.
5	Travail remarquable mais plusieurs remarques à faire : Tout d'abord le volume du dossier est énorme, il est difficile de tout lire et tout comprendre... certains paragraphes sont quand-même très techniques ! Si j'ai bien compris, dans le diagnostic, p63 il est dit qu'il n'y a pas de logement en zone inondable par 1 cours d'eau : faux = le Gat Mort et la Rouille du Reys nous l'ont déjà démontré ! Question/interrogation : si tous les véhicules sont électriques à l'horizon 2050, quid de la fourniture de toute cette électricité, et comment peut-elle être distribuée dans les logements collectifs !!!!??? Si la LGV traverse le territoire de la CCM, quelles seront les conséquences et dégradations des milieux fragiles et normalement protégés : zones Natura 2000, zones humides, qui sont des zones d'absorption de CO ² ...? Sans compter les problèmes de circulation pendant les travaux, la fatigue supplémentaire et donc des personnes plus sensibles aux germes pathogènes circulants, et aussi moins bonne gestion du comportement civique...	Les livrables de la démarche d'élaboration du plan climat répondent à un certain formalisme générant effectivement un volume conséquent de documents. D'un point de vue réglementaire, les logements n'ont pas été construits en zone inondable selon les limites du PPRI. Concernant l'électricité, la prise en compte de l'électromobilité dépasse le cadre du PCAET de la collectivité. Cependant, la CCM met en place un plan de déploiement des bornes de recharge en partenariat avec le SDEEG Pour ce qui est de la LGV, nous comprenons aussi vos préoccupations. Ce sujet dépasse le plan d'action du PCAET. Néanmoins le territoire est concerné et la collectivité met tous les moyens en œuvre pour protéger les écosystèmes et ses habitants.
6	Avis positif quant au Plan Climat Air Energie du Territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu	Remerciements pour la participation à la consultation publique.
7	Avis reçu par courriel avec une note descriptive. Synthèse des propositions : <u>Explicitation du programme d'actions : budget envisagé et gains énergie&climat</u> 1. Expliciter les gains escomptés en termes de consommation d'énergie ou d'émission de gaz à effet de serre sur chaque action. Quantifier peut aider à sensibiliser et à rendre acceptables certaines mesures. Léognan en Transition anime déjà des ateliers de calcul de l'empreinte carbone individuelle : chacun peut alors mesurer le chemin personnel à parcourir, et identifier les changements d'habitudes personnelles ou collectives qui permettraient d'atteindre l'objectif de 2tCO ₂ /pers/an en 2050. 2. Rendre publics les documents associés au PCAET : PAT, PLH, PDMS. Pour que les citoyens se fassent un avis sur le PCAET, il est essentiel que les documents mentionnés par ce dernier soient également disponibles. Ils ne l'étaient pas encore sur le site internet de la CCM au moment de la consultation, et manquaient à la compréhension de l'ensemble.	Un état d'avancement de la collectivité est prévu dans le cadre de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique volet climat air énergie. Les résultats de cet audit enrichiront la connaissance des données en termes de consommation d'énergies et d'émissions de GES. Le PAT et le PLH sont approuvés et publics, ils ne sont pas consultables à ce jour sur notre site internet mais peuvent être fournis sur demande. Concernant le PDMS, il est en cours d'approbation et sera lui aussi rendu public dès approbation.

Pilotage, suivi et évaluation

1. Le comité de pilotage doit suivre l'avancement du programme d'actions. Nous proposons d'intégrer également un collège équilibré d'acteurs du territoire (industriels, artisans, associations).

2. Rendre public annuellement les indicateurs de réalisation pour chaque action

3. En complément des indicateurs de réalisation des actions, mettre à jour annuellement les consommations d'énergie, émissions de GES sur chaque secteur, et la production ENR.

4. Alternative à l'intégration d'acteurs du territoire au comité de pilotage : Organiser une convention citoyenne du climat au niveau de la CCM, rassemblant les différents acteurs du territoire, et se réunissant tous les ans pour évaluer les progrès réalisés en comparaison de la trajectoire définie par le PCAET. Les progrès seraient mesurés par le biais des indicateurs du PCAET, recensés régulièrement par un observatoire de la transition. Ces conventions annuelles permettraient d'associer la population locale (habitants, associatifs, commerçants, élus) aux efforts individuels et collectifs, et permettraient de réévaluer régulièrement les efforts à consentir en investissement, fonctionnement, sensibilisation, en faisant confiance à l'intelligence collective.

5. Exemplarité des collectivités : suivi des investissements sur le tertiaire public correspondant aux objectifs 2030 et 2050, à la fois sur la consommation d'énergie (isolation des bâtiments, meilleure régulation en température, changement de luminaires et extinctions nocturnes), mais aussi sur les émissions de GES (remplacement des chaudières gaz par chaudières bois + réseau de chaleur)

6. Exemplarité des collectivités : mise en place d'une double comptabilité carbone dans les collectivités, afin d'apprendre peu à peu à considérer tous les impacts carbonés des dépenses des collectivités, indépendamment de la comptabilité classique. Cette comptabilité carbone est vouée à s'appliquer dans le futur aux entreprises privées également Rendre les habitants acteurs de la transition

7. Proposer une méthode participative aux cyclistes pour mettre en place une hiérarchie de construction des pistes cyclables (en respectant notamment les préconisations du CEREMA). Léognan en transition peut s'en charger si besoin.

8. Covoiturage : appliquer la même méthode participative pour les solutions de covoiturage : impliquer les habitants (le plan mobilité contient déjà beaucoup d'idées). A plus long terme, envisager un péage pour les véhicules à un seul passager (en prévenant longtemps à l'avance !).

9. Impliquer les associations sur les thèmes tels que le recyclage, ateliers vélo, diagnostic thermique, ou les programmes éducatifs (écoles).

10. Sur le plan de l'alimentation : acquérir des terres en quantité suffisante, et favoriser l'installation de maraichers bio afin que toutes les cuisines de la CCM soient alimentées localement.

Idées d'actions complémentaires aux actions envisagées

1. Mettre en place un bâtiment-modèle dans chaque commune, présentant les différentes solutions pour l'isolation des bâtiments et la production d'énergie individuelle ou collective.

2. Alternative au bâtiment modèle : Mettre en place avec les artisans et les associations des chantiers participatifs pour la rénovation des bâtiments et/ou l'installation de panneaux PV.

3. Pour favoriser les circuits courts et relocaliser l'économie, accompagner le déploiement de la Gemme, la monnaie locale girondine, sur la CCM. Les collectivités peuvent avoir un rôle

Un état d'avancement de la collectivité est prévu dans le cadre de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique volet climat air énergie. Les indicateurs de réalisation de chaque action seront évalués lors de l'évaluation à mi-parcours et rendus public.

Les consommations d'énergie, émissions de GES et la production d'EnR fournis par les observatoires d'énergie et climat seront analysées annuellement puis mis à jour lors de l'évaluation à mi-parcours.

La CCM s'attachera à développer la participation dans la mise en œuvre et le suivi du PCAET. Le déploiement d'un programme d'animations est envisagé dans le cadre de l'animation du PCAET.

Le suivi des investissements sur le patrimoine de la CCM, à la fois sur la consommation d'énergie et sur les émissions de GES, est inclus dans l'état d'avancement annuel. La CCM assure également le suivi lui incombant en application du décret tertiaire.

Une évaluation climat du budget est mise en place depuis 2021 et est à disposition du public. Nous prenons note de votre proposition d'une double comptabilité carbone.

Ces sujets sont traités dans le cadre du PDMS. Les orientations en matière de développement du cyclables seront intégrées au PCAET lors de l'évaluation à mi-parcours.

Ces sujets sont traités dans le cadre du PDMS. Les orientations en matière de développement du covoiturage seront intégrées au PCAET lors de l'évaluation à mi-parcours.

Cette thématique est traitée dans le cadre du PLPDMA en cours de finalisation pour la période 2023-2028, avec la création d'un lieu dédié au réemploi porté par la CCM.

Ce sujet est traité dans le cadre du PAT labellisé de la CCM avec une fiche-action dédiée au foncier agricole et à l'installation d'exploitations vertueuses.

La CCM prend note de votre suggestion.

La CCM prend note de votre suggestion.

La CCM prend note de votre suggestion.

majeur dans le développement de cette jeune monnaie complémentaire, en faisant connaître aux habitants et aux acteurs économiques ses objectifs et son fonctionnement. Elles peuvent également soutenir la Gemme en subventionnant ou en adhérant à l'association La Gemme, et ainsi rejoindre les villes de Bègles, Bordeaux, La Réole qui s'y sont déjà associées. Elles peuvent l'utiliser dans certains services municipaux/intercommunaux, et ainsi développer un cercle vertueux local.

Financer les investissements liés au programme d'actions

1. Proposer aux personnes à ressources limitées un financement de l'isolation par emprunt : remboursé par un montant équivalent aux factures d'énergies. La CCM ou la Banque des Territoires paierait le coût du crédit.
2. Utiliser les taxes qui seront produites par Horizeo pour les flécher à 100% sur le PCAET (2,5M€/an une fois le parc installé)
3. Utiliser les impôts fonciers comme levier supplémentaire pour agir pour la transition (ex. impôts progressifs liés à la qualité du logement..)

Dans le cadre de sa plateforme de rénovation énergétique, la CCM collabore avec France Rénov pour accompagner les habitants dans la recherche de financements.

Le projet Horizeo n'est pas du ressort de la CCM.

La CCM prend note de votre suggestion.